

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
sgk.csss@pd.admin.ch

A l'att. des participants à la procédure de
consultation sur le contre-projet à
l'initiative populaire « Pour la baisse des
primes d'assurance-maladie dans
l'assurance de base »

Le 26 septembre 2007

**05.055 Pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base.
Initiative populaire, contre-projets du Conseil des États et du Conseil national :**

Invitation à une consultation sous forme de conférence

Madame, Monsieur,

Le 18 septembre 2007, le Conseil national a décidé, par 109 voix contre 74, de présenter un contre-projet direct à l'initiative populaire citée en titre, se ralliant ainsi à la proposition de la minorité de sa commission. L'année dernière, le 25 septembre, le Conseil des États avait lui aussi suivi la proposition de sa minorité et présenté un contre-projet. Vous trouverez ces deux contre-projets dans le dépliant annexé.

Se fondant sur le contre-projet du Conseil des États, le Conseil national a élargi la base constitutionnelle afin de permettre une plus grande concurrence et une meilleure coordination dans le domaine de la santé publique. À l'avenir, le système devra être piloté de manière accrue en fonction des critères de la transparence, de l'efficacité et de la qualité. Le contre-projet servira de fondement à d'autres aspects importants de la réforme, telles que la liberté de contracter entre fournisseurs de prestations et financeurs ou encore un système de financement moniste. L'accent sera ainsi mis sur le rôle de régulateur, plutôt que de fournisseur de prestations, de l'État.

Le 9 novembre 2007, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des États examinera à nouveau ce projet. Elle tient à connaître l'avis des cantons, des partis politiques et des milieux intéressés avant de commencer à délibérer. Dans la mesure où le délai d'examen par les Chambres arrivera à échéance le 28 janvier 2008, l'élimination des divergences devra encore avoir lieu pendant la session d'hiver 2007.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous faire parvenir avant le 25 octobre 2007, par courrier électronique (sgk.csss@pd.admin.ch), votre prise de position écrite sur les deux contre-projets, si possible en format pdf ainsi qu'en format Word. Ce délai est extrêmement court, nous en sommes conscients, mais l'urgence du projet ne nous permet malheureusement pas de vous accorder plus de temps.



Vous remerciant de votre compréhension et de votre précieuse contribution, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

La présidente :

Erika Forster

Annexes

- dépliant contenant les décisions des conseils des 25 septembre 2006 et 18 septembre 2007
- rapport du 16 mai 2007 de la sous-commission de la CSSS du Conseil national
- rapport du 12 septembre 2006 de la CSSS du Conseil des États
- délibérations du 18 septembre 2007 du Conseil national